

taille de la carapace aura un impact global minime dans la région de Scotia-Fundy. Selon une étude menée récemment dans cette région, "on croit qu'une vaste mutation environnementale d'origine inconnue qui s'est produite vers le milieu des années 1970 est à la source de l'augmentation des débarquements dans les années 1980. Il se peut que les mesures de gestion aient en partie contribué à soutenir la reprise de l'industrie".³¹ L'UPM s'est inquiétée que les scientifiques n'aient pas pu "établir de relation entre le niveau de la production d'oeufs et le nombre de homards susceptibles d'être pêchés".³² Bon nombre de pêcheurs attribuent l'augmentation des prises à la diminution du nombre de jeunes homards qui sont la proie de poissons de fond.

Compte tenu de tous ces facteurs, le Comité formule les recommandations suivantes :

- (1) que le gouvernement du Canada procède à une évaluation approfondie et exhaustive des conséquences de la décision rendue, le 25 mai 1990, par le Groupe spécial de l'ALE sur l'industrie du homard et d'autres secteurs des pêches canadiennes;
- (2) que le gouvernement du Canada prenne tous les moyens à sa disposition pour protéger l'industrie canadienne du homard des mesures protectionnistes adoptées par les États-Unis;
- (3) que le ministère des Pêches et Océans conçoive un programme d'étiquetage ou de certification pour le homard canadien, afin d'enlever aux États-Unis le prétexte qu'ils doivent interdire le petit homard canadien pour mieux faire respecter leurs restrictions de taille aux fins de conservation des ressources;
- (4) que le ministère des Pêches et Océans continue à distinguer la gestion des pêches de la commercialisation;
- (5) que le ministère des Pêches et Océans augmente l'aide accordée à la recherche sur les stocks de homard. D'autres études sont nécessaires pour que le ministère connaisse mieux les relations d'interaction et d'interdépendance du homard avec son écosystème. Le ministère devrait aussi déterminer précisément les conséquences économiques et biologiques des changements dans la longueur minimale de la carapace.

³¹ Ministère des Pêches et des Océans, La Pêche du homard - Région de Scotia-Fundy, Phase I - Problèmes et observations, Rapport sommaire, Approvisionnement et Services Canada, mai 1989, p. 14.

³² Délibérations du Comité sénatorial permanent des pêches, fascicule n° 9, pp. 12, 26.